



Publié sur U2P (<https://u2p.nc>)

Les formations

sylvie.fillot 08/09/2026

Les formations

SOMMAIRE

Le Point A : Guichet unique de l'alternance et de l'apprentissage

1. Pour les futurs alternants (jeunes et reconversions)
2. Pour les entreprises et employeurs

Panorama des organismes de formation continue en Nouvelle-Calédonie

1. Organismes publics et parapublics d'insertion / reconversion
2. Chambres Consulaires (Centres de formation dédiés)
3. Organismes spécialisés par secteur
4. Enseignement Supérieur & Réseaux Nationaux
5. Cabinets et Organismes Privés de Formation

Les droits des travailleurs indépendants

- 1. Droits auprès du FIAF (Secteur privé)**
- 2. Droits auprès de la DFPC (Gouvernement de la NC)**
- 3. Alternative clé : Les Chambres Consulaires & Opérateurs Sectoriels**

Formations rémunérées

- 1. Pour les demandeurs d'emploi**
- 2. L'apprentissage et l'alternance (Salariés)**
- 3. Pour les salariés en poste ou en reconversion**
- 4. Les programmes spécifiques de réinsertion**

Contacts

- 1. Guichet Unique de l'Alternance**
- 2. Annuaire Officiels & Organismes de Régulation**
- 3. Organismes Publics, Parapublics & Insertion**
- 4. Chambres Consulaires & Centres de Formation**
- 5. Organismes Sectoriels & Enseignement Supérieur**
- 6. Dispositifs & Rémunérations (Synthèse Droits)**

Le Point A : Guichet unique de l'alternance et de l'apprentissage

Point A est le guichet unique de l'alternance et de l'apprentissage en Nouvelle-Calédonie, rattaché à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-NC). C'est la plateforme de référence pour connecter les futurs apprenants, les entreprises du territoire et les centres de formation (notamment le CFA de la CMA-NC et le CDE de la CCI-NC).

Vos démarches selon votre profil :

1. Pour les futurs alternants (jeunes et reconversions)

- **Orientation & Conseils : Information sur les métiers, les diplômes préparés (du CAP au Master) et les conditions d'accès.**
- **Mise en relation : Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil et dépôt de candidatures.**
- **Inscriptions : Prise en charge du dossier administratif pour intégrer un cursus en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.**

2. Pour les entreprises et employeurs

- **Accompagnement au recrutement : Diffusion des offres de postes et**

présélection des candidats.

- **Gestion administrative : Rédaction, enregistrement et suivi des contrats d'apprentissage.**
- **Conseil juridique & Aides : Information sur la réglementation du travail en alternance et les aides financières aux employeurs.**

Informations pratiques :

Site web : pointa.nc

Accueil : Centre de Formation de la CCI-NC (Nouméa), avec permanences en Brousse et dans les Îles.

Panorama des organismes de formation continue en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, le réseau de la formation professionnelle continue est vaste et structuré selon le statut de l'apprenant (demandeur d'emploi, salarié, jeune en réinsertion, agent public ou indépendant).

1. Organismes publics et parapublics d'insertion / reconversion

- **GIEP-NC (Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles) : gère le Pôle Information Orientation et assure des formations certifiantes pour demandeurs d'emploi.**
- **École de la Réussite (Association) : axée sur le réapprentissage des savoirs de base, l'insertion professionnelle et la remise à niveau des publics éloignés de l'emploi.**
- **IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique) : prépare aux concours et assure la formation continue des agents de la fonction publique (Territoire, Communes).**
- **IFPSS-NC (Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales) : prépare aux métiers de la santé et du social (aides-soignants, infirmiers, auxiliaires de vie).**

2. Chambres Consulaires (Centres de formation dédiés)

- **CMA-NC (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) / CFA : formations continues pour artisans, créateurs d'entreprise et diplômés en alternance.**
- **CCI-NC (Chambre de Commerce et d'Industrie) / CDE (Centre de Développement de l'Emploi) : formations en commerce, vente, gestion, management, langues et logistique.**
- **CAP-NC (Chambre d'Agriculture et de la Pêche) / CFPPA : formations aux métiers de la terre, de l'élevage et de l'agroalimentaire.**

3. Organismes spécialisés par secteur

- **AFBTP (Association de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics) : métiers du BTP, sécurité de chantier, conduite d'engins.**
- **CFTMC (Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières) : conduite et maintenance d'engins miniers, foreurs, sécurité sur site.**
- **AFMI (Association de Formation aux Métiers de l'Industrie) : maintenance, électromécanique, tuyauterie, soudage.**
- **APAVE NC & CAPSE NC : sécurité au travail, habilitations électriques, incendie, hygiène, SST.**

4. Enseignement Supérieur & Réseaux Nationaux

- **SFC-UNC (Service de la Formation Continue de l'Université de la Nouvelle-Calédonie) : diplômes universitaires (DU), VAE, concours, reprises d'études (Droit, Management, Environnement).**
- **CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers - via ACESTE/CNAM NC) : formations diplômantes du BAC au BAC+5 en cours du soir ou distanciel (Comptabilité, RH, Hygiène-Sécurité).**

5. Cabinets et Organismes Privés de Formation

La Nouvelle-Calédonie compte une grande variété de prestataires privés enregistrés (éligibles pour la plupart aux financements FIAF pour les salariés du privé) :

- **Cabinet RH & Management : Aboro Consulting, Assets Formation, Capital Humain, Impact Consulting, Reboost, Devenir.**
- **Bureautique, IT & Design : ACP / École du Design, ADN Formation, Action Formations, CIPAC Formation, Nouméa Informatique.**
- **Sécurité & Prévention : Multi Formations Sécurité, FC SST.**

Pour accéder à l'annuaire complet et mis à jour de la totalité des organismes déclarés et certifiés sur le territoire :

1. **L'annuaire des prestataires du FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) :**
fiaf.nc/prestataires-de-formation/annuaire-des-prestataires-de-formation
2. **Le répertoire de la DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue de la Nouvelle-Calédonie) :**
dfpc.gouv.nc

Les droits des travailleurs indépendants

En Nouvelle-Calédonie, le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) et la DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue) ont des périmètres d'intervention distincts concernant la prise en charge de la formation pour les indépendants (patrons d'entreprise, artisans, professions libérales, patentés).

1. Droits auprès du FIAF (Secteur privé)

Le FIAF est financé par la cotisation patronale de 0,2 % sur la masse

salariale. Par conséquent, l'accès à ses financements dépend directement du statut du travailleur indépendant :

- Si l'indépendant est GÉRANT SALARIÉ de sa société (SARL, SAS, EURL...) :
 - Droits : Pleinement assimilé à un salarié de l'entreprise.
 - Prise en charge : Il bénéficie à 100 % des budgets de formation continue du FIAF (plans de formation internes, formations inter-entreprises, prestations collectives).
- Si l'indépendant est PATENTÉ / TRAVAILLEUR NON-SALARIÉ (TNS) SANS SALARIÉS :
 - Droits : Aucun droit direct au FIAF. N'étant pas assujetti à la cotisation patronale formation sur des salaires versés, il ne peut pas faire financer ses propres formations personnelles par ce fonds.
- Si l'indépendant est PATENTÉ AVEC SALARIÉS :
 - Droits : Ses salariés bénéficient des budgets FIAF. Le dirigeant lui-même (non salarié) reste exclu de la prise en charge pour ses propres formations.

2. Droits auprès de la DFPC (Gouvernement de la NC)

La DFPC finance et régule les politiques publiques de formation, principalement destinées à l'insertion, la reconversion et le développement des compétences.

- Prise en charge des formations diplômantes/certifiantes :
 -

La DFPC cofinance certains programmes publics ou titres professionnels accessibles aux professionnels indépendants (ex. : VAE - Validation des Acquis de l'Expérience, bilans de compétences, ou certifications sectorielles spécifiques).

- **Dispositifs de reconversion ou création d'entreprise :**
 - **Les indépendants en cessation d'activité ou en phase de reconversion professionnelle lourde peuvent prétendre aux dispositifs d'orientation et d'accompagnement financés par la DFPC (via le GIEP-NC).**

3. Alternative clé : Les Chambres Consulaires & Opérateurs Sectoriels

Puisque le FIAF ne couvre pas les travailleurs non-salariés (TNS), les indépendants doivent se tourner vers leurs structures de rattachement pour se former à moindre coût :

- **Artisans (CMA-NC) : Formations continues adaptées (gestion, communication, sécurité) avec des tarifs préférentiels réservés aux ressortissants inscrits au Répertoire des Métiers.**
- **Commerçants & Services (CCI-NC) : Modules courts et formations professionnelles via le CDE (Centre de Développement de l'Emploi).**
- **Professions Libérales : Accès à des déductions fiscales (passage des frais de formation en charges deductibles du bénéfice imposable / BNC).**

Formations rémunérées



La rémunération pendant une formation professionnelle dépend principalement du statut de l'apprenant (demandeur d'emploi, salarié en reconversion ou jeune) et du dispositif emprunté.

1. Pour les demandeurs d'emploi

Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi (notamment via le GIEP-NC ou les services de la Province) peuvent percevoir une indemnisation lorsqu'elles suivent une formation agréée par la DFPC ou la Province :

- **Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle (RSFP) / Allocation de formation :**
 - Versée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou les Provinces.
 - Le montant varie selon l'âge, la situation familiale et l'expérience

professionnelle antérieure (de l'indemnité forfaitaire de maintien à une prise en charge proportionnelle aux anciens salaires).

- **Formations financées par le GIEP-NC :**
 - **Les parcours qualifiants organisés par le GIEP-NC pour les demandeurs d'emploi intègrent généralement le statut de stagiaire de la formation professionnelle, ouvrant droit à une rémunération mensuelle et à la couverture sociale (RUAMM).**

2. L'apprentissage et l'alternance (Salariés)

C'est le moyen le plus direct d'être formé tout en percevant un salaire complet :

- **Le Contrat d'Apprentissage (CFA de la CMA-NC, Point A de la CCI-NC) :**
 - **Destiné aux jeunes (et sous certaines conditions aux adultes en reconversion).**
 - **L'apprenant est salarié d'une entreprise et perçoit un pourcentage du SMG (Salaire Minimum Garanti) qui évolue selon son âge et son année d'études.**
-

Le Contrat de Professionnalisation :

- **Permet d'alterner périodes en entreprise et périodes en centre de formation (ex. : CDE de la CCI, AFMI, AFBTP).**
- **Assure une rémunération mensuelle fixée par convention collective ou en pourcentage du SMG.**

3. Pour les salariés en poste ou en reconversion

- **Projet de Transition Professionnelle / Congé Individuel de Formation (CIF) :**
 - **Un salarié du secteur privé qui souhaite se reconvertir peut demander le maintien de sa rémunération tout ou partie durant sa formation, sous réserve de validation du dossier par l'employeur et les organismes de financement.**
- **Formations internes commanditées par l'employeur (Plan de formation / FIAF) :**
 - **Lorsque l'entreprise envoie un salarié en formation durant son temps de travail, le salaire habituel est maintenu à 100 %.**

4. Les programmes spécifiques de réinsertion

- **École de la Réussite :**
 - **Propose des parcours de remise à niveau et d'orientation accompagnés d'une gratification ou d'une allocation d'insertion selon la convention de prise en charge locale.**

- **RSMA-NC (Régiment du Service Militaire Adapté) :**
 - **Propose aux jeunes Calédoniens (18-25 ans) des formations professionnelles en interne (BTP, mécanique, restauration, sécurité).**
 - **Les volontaires stagiaires sont logés, nourris et perçoivent une solde mensuelle.**

Comment vérifier son éligibilité ?

Pour connaître le montant précis auquel vous pouvez prétendre selon votre situation personnelle :

1. **Demandeurs d'emploi : Prenez contact avec votre conseiller GIEP-NC ou la direction de l'emploi de votre Province (DEFE en Province Sud, DEFI en Province Nord, etc.).**
- 2.

Jeunes en recherche d'alternance : Contactez le Point A (CCI-NC) ou le CFA (CMA-NC).

Contacts

1. Guichet Unique de l'Alternance

- **Point A (CCI-NC)**
 - **Site Web : pointa.nc**
 - **Téléphone : (+687) 24 31 00**
 - **Email : pointa@cci.nc**
 - **Localisation : Unité d'accueil au Centre de Formation de la CCI-NC, Nouméa (Avenue James Cook, Nouville).**

2. Annuaire Officiels & Organismes de Régulation

- **DFPC (Direction de la Formation Professionnelle Continue -
Gouvernement de la NC)**
 - Site Web :
dfpc.gouv.nc
 - Téléphone : (+687) 24 66 10
 - Adresse : 14 rue Georges Clémenceau, Centre-ville, Nouméa

- **FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation)**
 - Site Web :
fiaf.nc
 - Annuaire des prestataires :
fiaf.nc/prestataires-de-formation/annuaire-des-prestataires-de-formation
 - Téléphone : (+687) 47 68 68

3. Organismes Publics, Parapublics & Insertion

Organisme Site Web / Contact Métiers / Périmètre

GIEP-NC

